

INFORMATIONS INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES MASTER 1 JOURNALISME

Bonjour à toutes et tous,

Afin de disposer rapidement de votre accès à l'ENT, vous devez être inscrit administrativement.

Vous trouverez en PJ les documents (dossier d'inscription, liste des pièces à fournir et RIB de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université) pour procéder à votre inscription administrative qui se déroulera du 02 juillet 2026 à 14h au 22 juillet 2026 à 12h, réouverture le 20 août 2026 à 14h et au plus tard le 18 septembre 2026 à 17h.

Le dossier d'inscription ainsi que les pièces nécessaires seront à envoyer par mail à : ejcam-scol-contact@univ-amu.fr (A l'attention de Christine GORRA), **en format PDF** (1 document = 1 .pdf).

Le paiement des droits d'inscription en Master se fera par virement à l'ordre de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université (RIB en PJ). ***Si vous êtes boursiers ou alternants, vous n'avez pas à régler de droits d'inscription.***

Lors du virement merci de préciser en libellé :

- NOM PRENOM
- MASTER 1 JOURNALISME
- EJCAM

Merci de faire parvenir à l'attention de Christine GORRA par mail la preuve de votre virement (justificatif bancaire)

Si vous rencontrez des problèmes, vous devez contacter Madame GORRA.

Une fois le règlement reçu, votre certificat de scolarité vous sera envoyé par mail et vous pourrez consulter votre emploi du temps sur votre ENT.

Seront considérés comme Alternants les étudiants ayant déjà un contrat signé (date limite pour la signature de contrat 30/10/2026).

Ne pas régler la CVEC pour l'instant, vous la réglerez si vous restez finalement en Formation Initiale.



Les alternants en contrat d'apprentissage (qui relève de la Formation Initiale) sont assujettis à la CVEC. Le coût est de 105 euros.



Les alternants en contrat de professionnalisation (qui relève de la Formation Continue) ne sont pas concernés par la CVEC.

Veillez trouver ci-dessous, les pièces nécessaires à votre inscription :

- Le dossier d'inscription 2026/2027 à renseigner et à signer,
- Attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) via le lien : https://cvec.etudiant.gouv.fr/?_locale=fr comportant le numéro de CVEC (**Pas pour les Alternants en contrat de professionnalisation et Formation Continue**)
- 1 photo d'identité récente au format 35 x 45mm **FORMAT PHOTO (JPEG ou PNG)**,
- Formulaire "Autorisation droit à l'image/Cession du droit à l'image",
- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou permis de conduire,
- Attestation de responsabilité civile délivrée au nom et prénom de l'étudiant et pour l'année universitaire 2026/2027
- La journée Défense et Citoyenneté (anciennement journée à la Défense)
- Notification de bourse du CROUS pour l'année 2026-2027 (**Pas pour les Alternants et Formation Continue**)
- Photocopie de l'attestation de réussite au dernier diplôme obtenu de l'enseignement supérieur (BAC +3) ou du relevé de notes de la dernière formation suivie en France ou à l'étranger
- Copie du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat
- Etudiants extra-communautaires (diplômes nationaux).

CONTACT DE VOTRE GESTIONNAIRE DE SCOLARITE SI BESOIN :

Prendre contact avec Mme GORRA : ejcam-scol-contact@univ-amu.fr ou 04 13 94 27 99

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien Cordialement,